



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

N° 2020/16

Date de Convocation : 28/02/2020	L'an deux mille vingt, le cinq-mars, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de <i>Madame Nicole DODRELLE</i>, maire de Parmain. <u>PRÉSENTS :</u> Michel Manchet, François Kisling, Michèle Bouchet, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Renée Bou-Anich, Alain Wambecke, Emilie Portier, Martine Desry, Patrice Lusardi, Isabelle Gourbeault, Frédéric Landrin, Gérard Besset, Fabienne Defosse, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Laurent Delaleu, Virginie Guillaumé, Christian Wagner, Anne-Marie Mennel. <u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Sylvie Aubert-Druel donne pouvoir à François Kisling, Christophe Faucomprez donne pouvoir à Didier Ponnet, Sandrine Cocheteux donne pouvoir à Emilie Portier, Annick Malherbe donne pouvoir à Dominique Mourget. <u>ABSENTS EXCUSES :</u> Caroline Chazal-Mathieu, Jean-Pierre Amirault.
Date d'affichage 17/03/2020	
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25	
<i>Madame Renée Bou Anich a été désignée Secrétaire de Séance.</i>	

OBJET : Cession d'un bâtiment communal sis 71 rue du Maréchal Foch

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de M. et Mme DUCLOS d'acquérir le bien cadastré AB n°39, situé 71 rue du Maréchal Foch, d'une contenance de 806 m², dans le but d'y faire des chambres d'hôtes,

Madame le Maire rappelle qu'elle est toujours élue des parminoises jusqu'à l'installation du prochain conseil municipal.

Elle s'est interrogée sur le bienfondé de passer la question de cette vente en conseil municipal en cette période pré-électorale mais cette vente était déjà prévue depuis le budget 2019. Devant cette opportunité pour les finances de la commune, elle ne pouvait dire non au projet et à la proposition de M. et Mme Duclos, sans perdre de temps.

Cependant, les acheteurs ont été informés qu'en tout état de cause, ils ne pourront prendre possession de la maison que fin juin/début juillet après l'arrêt de l'activité des associations qui l'utilisent actuellement.

Madame Mourget, Maire-adjointe en charge de l'Urbanisme prend la parole et informe les élus que cette maison a été louée pendant de nombreuses années par la gendarmerie. Au départ de celle-ci, la maison a été mise en vente dans l'état où l'avait laissée la gendarmerie. Estimation des domaines en 2014 : 300 000 €. Un acheteur s'est présenté mais la vente n'a pas été conclue.

Pour éviter de laisser cette maison inoccupée, des travaux de rénovation du rez-de-chaussée uniquement ont été réalisés par les ateliers municipaux afin qu'elle puisse être utilisée temporairement par des associations et louée à des parminoises pour des fêtes familiales. Cette dernière utilisation s'est vite révélée inadaptée à l'environnement, les voisins se plaignant du bruit et les locations ont été abandonnées.

Le 1^{er} étage est encore dans l'état où l'a laissée la gendarmerie et de gros travaux seraient à réaliser pour pouvoir l'utiliser par le public (installation d'un ascenseur notamment) si nous ne pouvons l'exploiter en totalité pour les besoins des associations.

L'idée de la vente était donc toujours présente en raison de l'achat du 7bis rue Poincaré au département des Hauts-de-Seine pour réaliser le cabinet médical inauguré récemment.

Cette vente figurait dans les propositions budgétaires 2019 examinées lors de la commission des finances qui s'est tenue le 8 avril 2019 (page 10).

Pour la réalisation du cabinet médical était prévue également la vente de la maison bourgeoise du 7bis à un bailleur social pour y réaliser quelques logements sociaux. L'opposition du syndicat du Parc de Parmain nous a obligés à abandonner cette vente, donc un manque de financement certain. L'absence de terrain autour de cette maison la rend impossible à vendre à un particulier.

Rappel du coût de l'acquisition du 7bis rue Poincaré : 999 650 €

Rappel du coût de la construction du cabinet médical : 1 400 000 €

Rappel : dans le plan de financement du cabinet médical était incluse la vente de ce bien

Au vu de ces montants, la vente du 71 rue du Maréchal Foch est une priorité.

Considérant l'estimation des Domaines en date du 20 janvier 2020, dont détail ci-dessous :

- Superficie cédée : 806 m²
- Bien estimé en valeur libre d'occupation,
- Règlement d'urbanisme : Zone UCU
- La valeur vénale du bien est fixée à 459 000,00 €,
- Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Considérant la proposition d'acquisition du bien précité par Monsieur et Madame DUCLOS demeurant à Parmain 69 rue du Maréchal Foch, au montant fixé par les domaines,

Le Conseil municipal,

Entendu les exposés de Madame Mourget et de Madame le Maire,

A LA MAJORITE 3 votes contre M. Besset, Mme André et Mme Desry et 1 abstention M. Wambecke,

- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tous documents se rapportant à la cession de ladite parcelle, d'une contenance de 806 m² cadastrée AB n°39, située 71 rue du Maréchal Foch, pour un montant de 459 000 € (quatre cent cinquante-neuf mille euros) hors frais d'acte, au profit de Monsieur et Madame DUCLOS.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Nicole Dodrelle
Maire de Parmain.